



69, rue Sarda Garriga 97450 SAINT-LOUIS - Mobile : 06 92 85 63 75 Fixe/Fax : 02 62 88 64 79
Courriel : secretariat@ccsl.fr - Site : <http://www.ccsl.fr>
N° SIRET : 42512607500034 Code APE : 9312 Z

REGLEMENT PARTICULIER ECOLE DE VELO Lundi 25 avril 2011

1. Horaires :

8h00 : Accueil des coureurs/Remise des dossards
8h30 : Réunion du Jury des commissaires
9h30 : Début épreuve de vitesse
11h30 : Pause : repas offerts
14h00 : Départ épreuve sur route
16h30 : Fin des épreuves/Réunion des commissaires
16h45 : Remise des prix

2. Epreuve de Vitesse (9h30 à 11h30)

Elle se déroulera sur une ligne droite de 200 mètres.

Chaque concurrent disputera 3 sprints, séries demi-finales et finales.

La composition des séries se fera en fonction des classements antérieurs des épreuves d'école de Vélo. Celles-ci seront transmises aux clubs en même temps que ce règlement particulier. En cas de désistement ou de nouvelles inscriptions, les séries seront réajustées, en concertation avec le jury des commissaires.

Le départ se fera tenu par les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ.

Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. Le coureur devra franchir la ligne pour être classé et poursuivre l'épreuve.

Le saut de chaîne, la sortie d'un pied de la pédale et le décentrage d'une roue ne sont pas reconnus comme incident mécanique.

Les coureurs devront garder leur ligne tout au long du sprint, sous peine de disqualification.

Des lignes seront tracées au sol sur 20 mètres pour aider les coureurs à conserver leur ligne.

3. Epreuve sur route (à partir de 14h)

- Pré licenciés : 500 m
- Poussins : ½ tour de circuit
- Pupilles : 1 tour
- Benjamins : 2 tours
- Minimes : 7 tours

Le circuit : 4,6 km + plan en annexe

Départ/Arrivée : Côté « kiosques » RN1a (sortie de Saint Leu) – direction Etang Salé RN1a – sortie à droite « Pointe au sel » - Demi Tour - à gauche sous RN1a – Passage sous RN1a - à gauche RN1a (direction Saint Leu) – Demi Tour - Rond Point Gendarmerie de Saint leu – Direction à nouveau Etang Salé RN1a – arrivée « kiosques » RN1a

Dépannage : à droite de la chaussée tout le long du circuit.

Ravitaillement : interdit.

4. Classement :

Individuel

Le coureur ayant le moins de points dans l'ensemble des 2 épreuves, sera déclaré vainqueur de sa catégorie.

Par équipes

Un classement général par points des équipes sera effectué sur les 6 meilleurs coureurs du club (2 maximum par catégorie) avec au moins une féminine (Pupille, ou Benjamine, ou Minimes), dans chaque épreuve effectuée par ces catégories.

Les catégories pré licenciées et poussins ne sont pas pris en compte pour ce classement général par points.

Le club déclaré vainqueur sera celui qui aura obtenu le moins de points.

5. Commissaires : CHEFIARE Anthony, DE COTTE Philippe, GOULJAR Eddy.

➤ Pour tout point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C